

D 21888

Corrigendum, suite à l'e-mail du 5/7/2007 de la délégation PL au compte rendu de la 1.867^{ème} réunion du Comité de Gestion sucre du 28/6/2007

IL FAUT LIRE :

- 2. FIXATION DE PRIX MINIMUM DE VENTE POUR LA REVENTE DE 1 493 136,672 TONNES SUR LE MARCHÉ COMMUNAUTAIRE DE SUCRE DÉTENU PAR L'ORGANISME D'INTERVENTION BELGE, TCHÈQUE, ALLEMANDE, ESPAGNOL, IRLANDAIS, ITALIEN, HONGROIS, POLONAIS, SLOVÈNE, SLOVAQUE ET SUÉDOIS. (N° 1039/2006)**

Acceptation d'une offre pour 2500 t

Vote : Avis favorable avec 316 votes pour et 29 abstentions.

R. Mildon
Directeur

A. Albani	B. Buffaria	W. Schoofs